



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

CONSEIL MUNICIPAL **PROCÈS-VERBAL**

SÉANCE ORDINAIRE N° 04 DU 8 AVRIL 2024, À 19 H
À LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉE AU 425, RUE DUFFERIN

MEMBRES PRÉSENTS :

Jody Stone
Maire

Valérie Lavallée
Conseillère

Harvey Stevens
Conseiller

Nicholas Ouellet
Conseiller

Deborah Bishop
Conseillère

Sandra Harrison
Conseillère

Philippe Dutil
Conseiller

MEMBRES ABSENTS :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, M. le président et maire, Jody Stone, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2024-04-001

2.1. **Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR PHILIPPE DUTIL

QUE l'ordre du jour de la séance n° 04 du 8 avril 2024 soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2024-04-002

3.1. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024**

PROPOSÉ PAR HARVEY STEVENS
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

QUE le greffier soit et est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 mars 2024.

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 mars 2024 soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

4.1. **Période de questions des personnes présentes**

Nom du / de la citoyen-ne	Sujet
Mme Francine Touguas	Question sur les frais d'utilisation des cartes de crédit
Sylvie Boudreau	Analyser l'aménagement d'un stationnement pour personnes à mobilité réduite au Théâtre Haskell

5. RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX

5.1. **Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoir au 31 mars 2024 est déposé.

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Trevor McLeod	21 287,22 \$
Hughes Ménard	933,09 \$


GREFFIER

MAIRE

5.2. **Rapport des revenus et des dépenses**

Le rapport des revenus et des dépenses au 31 mars 2024 est déposé.

5.3. **Rapport d'activités des officiers municipaux**

Le rapport d'activités des officiers municipaux de mars 2024 est présenté aux membres du conseil.

5.4. **Politique de bienvenue – Accès à la propriété, famille en croissance et accès aux loisirs : listes mensuelles**

La liste des bénéficiaires au 31 mars 2024 est déposée.

6. CORRESPONDANCE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 2024-04-003

6.1. **Comptes payés et à payer**

PROPOSÉ PAR SANDRA HARRISON
APPUYÉ PAR HARVEY STEVENS

QUE les listes des comptes payés au 31 mars 2024 et à payer en avril 2024 soient adoptées et qu'elles soient annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des comptes	Montant
Comptes payés en mars 2024	291 022,89 \$
Comptes à payer en avril 2024	161 073,53 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. **Dépôt de la liste des comptes débiteurs**

La liste des comptes débiteurs est déposée.

RÉSOLUTION 2024-04-004

6.3. **Renouvellement des assurances collectives – 2024**

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

QUE le renouvellement, en date du 1^{er} mai 2024, du contrat de couverture d'assurance collective pour les employés municipaux avec Desjardins sécurité financière, soit approuvé au taux négocié final et conservé au dossier de la présente résolution des archives municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-04-005

6.4. **Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique**

CONSIDÉRANT QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;


GREFFIER

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PROPOSÉ PAR PHILIPPE DUTIL
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


GREFFIER

MAIRE

7. LÉGISLATION

RÉSOLUTION 2024-04-006

- 7.1. **Règlement n° 2023-02-01 concernant le numéro de règlement et la date du premier versement sur la taxation 2024 amendant le règlement n° 2023-02 concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services et la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2024 – Adoption**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit de modifier la date du premier versement au 22 mars 2024 au lieu du 20 mars 2024, afin de respecter les délais légaux à la suite de l'envoi des comptes d'imposition de taxes de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu erratum du numéro de règlement n° 2023-02 concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services et la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2024, le numéro du règlement aurait dû se lire n° 2023-03;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 11 mars 2024 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

PROPOSÉ PAR HARVEY STEVENS
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

QUE le numéro du Règlement n° 2023-02 concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2024 soit modifié par le numéro 2023-03;

QUE la date d'échéance du premier versement soit le 22 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1. **Rapport d'activités**

Le rapport d'activités relatif à la sécurité publique est déposé.

RÉSOLUTION 2024-04-007

- 8.2. **Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec – année 2024**

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR DÉBORAH BISHOP

QUE le directeur général soit et est autorisé à payer la facture finale de 202 609 \$ à la Sûreté du Québec, pour les services de couverture policière pour l'année 2024, payable en deux (2) versements, soit le 30 juin et le 31 octobre 2024.

QUE le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. **Rapport d'activités**

Le rapport d'activités relatif aux travaux publics est déposé.

RÉSOLUTION 2024-04-008

- 9.2. **Embauche d'une ressource en horticulture**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont autorisé, lors de la séance ordinaire du 12 février 2024, l'administration municipale à procéder à l'affichage du poste de responsable des travaux horticoles ;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Sandra Harrison et un membre de l'administration municipale ont effectué les entrevues pour le poste ;


GREFFIER

MAIRE

PROPOSÉ PAR SANDRA HARRISON
APPUYÉ PAR DÉBORAH BISHOP

QUE soit approuvé l'embauche Mme Melissa Robson, à titre de responsable de l'horticulture pour la saison estivale 2024;

QUE le directeur général et le maire soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Stanstead, le contrat d'embauche, conformément aux conditions prévues au contrat d'embauche annexé à la présente résolution, pour en faire partie intégrante et pour le conserver dans les archives municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-04-009

9.3. Contrat d'entretien des pelouses

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une demande de prix pour l'entretien des pelouses pour ses parcs et espaces verts;

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE
APPUYÉ PAR PHILIPPE DUTIL

QUE soit accordé à l'entreprise Scott Hatch le contrat d'entretien des pelouses pour la période estivale 2024, aux endroits et aux montants (taxes incluses) suivants :

- Parc de balle de Stanstead : 5 495,81 \$
- Parc de balle de Beebe : 6 381,11 \$
- Terrain de soccer de Stanstead : 3 621,71 \$
- Terrain du Village-Relais : 1 471,68 \$
- Terrain de l'entrée de la Ville : 919,80 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-04-010

9.4. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – compensation entretien réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 20 630 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

PROPOSÉ PAR PHILIPPE DUTIL
APPUYÉ PAR HARVEY STEVENS

QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable soit informé de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-04-011

9.5. Octroi du mandat d'asphaltage des rues Pine, Granite, Vanier, Maple et du chemin de Stanstead – ajustement budgétaire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a procédé à un appel d'offres au mois d'août 2023 pour le contrat d'asphaltage des rues Pine, Granite, Vanier, Maple et du chemin de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2023-08-0031 a été adoptée le 14 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour la réalisation des travaux était exclusivement prévu au fonds « entretien et de réparation de certaines voies »;


GREFFIER

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE les coûts excèdent la somme disponible dans ce fonds;

PROPOSÉ PAR HARVEY STEVENS
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

QUE la somme approximative de 195 383,20 \$ plus taxes, nécessaire à la réalisation du mandat d'asphaltage des rues Pine, Granite, Vanier, Maple et du chemin de Stanstead, soit prise à même le budget des fonds « entretien et de réfection de certaines voies » et « carrières et sablières ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-04-012

9.6. Aménagement d'un stationnement au parc des Générations

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles installations sportives ont été aménagées au parc des Générations de Stanstead en 2023;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement d'espaces de stationnements sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés en régie interne, mais nécessitent l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation du coût de ces matériaux est de 20 000 \$ (tous les frais inclus);

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR SANDRA HARRISON

QU'une somme de 10 000 \$ soit prise à même le budget « entretien et réparation des parcs » (02-701-50-522);

QU'une somme de 10 000 \$ soit prise à même le surplus libre de la Ville;

QUE le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1. Rapport d'activités

Le rapport d'activités relatif à l'hygiène du milieu est déposé.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. Rapport d'activités

Le rapport d'activités relatif aux loisirs et culture est déposé.

RÉSOLUTION 2024-04-013

11.2. Liste des dons et des subventions – 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté son budget 2024, dans lequel une liste de dons et de subventions était incluse;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir leurs dons ou subventions, certains organismes devaient fournir des documents à la permanence;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des organismes ont rempli les conditions menant à l'octroi du financement prévu au budget 2024;

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE
APPUYÉ PAR DÉBORAH BISHOP


GREFFIER

MAIRE

QUE le directeur général soit et est autorisé à verser les sommes octroyées en dons et subventions comme prévu lors de l'adoption du budget 2024.

QUE le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-04-014

11.3. Processus de certification collectivité Vélosympathique

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent encourager le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'un réseau cyclable utilitaire fait partie des solutions pour réduire la congestion routière et les gaz à effet de serre à la ville;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance d'une Ville pour la qualité de son réseau cyclable apporte des retombées indéniables aux niveaux économique et touristique;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux investissements de la Ville afin d'améliorer son réseau cyclable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est donné comme objectifs :

- D'augmenter la part modale du vélo sur son territoire;
- De développer le réseau cyclable (utilitaire et récréatif);
- De créer un comité de responsables des questions vélo pour la ville;
- D'étendre, relier et intégrer son réseau de sentiers vélos récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE la certification *VÉLOSYPATHIQUE* peut être une valeur ajoutée pour une ville au même titre que les certifications Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des aînés et Les Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au mouvement *VÉLOSYPATHIQUE*;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de certification *VÉLOSYPATHIQUE* permet de mettre en valeur nos réalisations tout en nous permettant de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer.

PROPOSÉ PHILIPPE DUTIL
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

QUE soient entreprises les démarches du processus de certification *VÉLOSYPATHIQUE*;

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer tout document nécessaire à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1. Rapport d'activités et dépôt du rapport mensuel pour les permis et certificats émis en mars 2024

Le rapport d'activités et la liste des permis et certificats émis en mars 2024 sont déposés.


GREFFIER

MAIRE

13. CORRESPONDANCE

13.1. Résumé des correspondances reçues

Le directeur général fait un résumé des correspondances reçues au cours du dernier mois.

14. AFFAIRES DIVERSES

Nom du / de la conseiller.ère	Sujet
Harvey Stevens	<ul style="list-style-type: none">• CANUSA 360• Lancement de la carte des Circuits vélo Memphré
Philippe Dutil	<ul style="list-style-type: none">• Parc Weir – Contestation du pourcentage de l'usage commercial• Réunion du CA de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook à venir
Jody Stone	<ul style="list-style-type: none">• M. Stone annonce qu'il sera trésorier de Magog-Technopole

15. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Nom du / de la citoyen-ne	Sujet
Sylvie Boudreau	<ul style="list-style-type: none">• Suivi de la demande pour une affiche du Bazar sur une propriété de la Ville
Mme Francine Tougas	<ul style="list-style-type: none">• Question sur l'annonce des budgets et travaux du Gouvernement provincial sur le réseau routier• Question sur le fonctionnement du transport collectif

RÉSOLUTION 2024-04-015


16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 06.

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE
APPUYÉ PAR DÉBORAH BISHOP

Stanstead, le 8 avril 2024

Le président


Jody Stone

Le greffier


Hughes Ménard


GREFFIER

MAIRE